

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTs D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 11 mars 2026
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	21 + 5 pouvoirs	03 mars 2026	04 mars 2026

N° délibération	Objet
2026-018	Budget primitif annexe Tourisme – Année 2026

Le 11 mars 2026 à 18 heures, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND
BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H
HUELGOAT : Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT, Claude MOREL
LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS
LOPEREC : Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC, Jean-Yves CRENN
LOQUEFFRET : Alain HAMON
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Barbara PERRON à Brigitte COURBEZ, Jean-Yves BROUSTAL à Anne ROLLAND, Philippe ROBERT-DANTEC à Josiane GUINVARC'H, Tiphaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Louis-Marie LE GUILLOU à Alain HAMON

Excusés et absents : Christophe DANIEL, Marc QUEMENER, Marie-Brigitte BRETHERS, Arnaud COZIEN, Coralie JEZEQUEL

Secrétaire de séance : Jacques THEPAUT

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe Tourisme présenté par le Président

Le conseil communautaire, est appelé à voter le budget primitif annexe ci-après

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Le budget annexe Tourisme est équilibré en recettes et dépenses aux montants de

Budget annexe Tourisme :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	146 981,00 €	2 841,20 €
RECETTES	146 981,00 €	2 841,20 €

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

Le secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 12 mars 2026